

Compte-rendu d'audience régionale

Dir 22 janvier



Pour cette audience de rentrée, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la région, le DIR avait fait son ordre du jour sur la situation sanitaire à la PJJ. Nous avons souhaité aborder d'autres points : mobilité, postes pour les AA, point sur le CEF Les Cèdres après sa suspension d'activité et sur le CEF habilité « Nouvel Horizon » en grande difficulté.

Pour donner un contenu régional au dialogue social, le Dir avait convié l'ensemble des Dt à l'audience, principalement les responsables santé des Dt, nous avons déploré l'absence non expliquée de la DT 84. Si cette configuration était intéressante en termes d'échanges et d'informations sur le contexte sanitaire, encore une fois, nous constatons qu'un véritable dialogue social ne peut se construire sur des temps aussi restreints.

Sur la crise sanitaire, le mot d'ordre des Dt est sans surprise : « *Tout va bien, on a été réactif.ve.* ». Tout semble avoir été anticipé pour les Dt. Comme on l'entend régulièrement, « *Les difficultés qui sont remontées sont limitées....* ». Mais la réalité que nous avons portée est toute autre. Sur certains territoires, notamment les Bouches-du-Rhône, la question de l'adaptation de la note de la DPJJ sur certains services a posé problème concernant le travail distancié/télétravail. Certaines directions de service s'étant autoproclamées le droit de faire selon leur bon vouloir. Quand la DPJJ parle de télétravail, la déclinaison sur certains services se transforme en : « *Vous n'avez rien compris, vous continuez à venir travailler comme d'habitude sur votre lieu de travail ou en visite à domicile, chez les partenaires, en lieu de placement ou de détention* ».

Nous avons soulevé également la question inéquitable et injuste de l'interdiction du télétravail pour les AA au motif que la tâche de l'accueil du public ne peut être télétravaillable, alors que sur les unités, l'accueil au public appartient à toutes et tous, et non pas seulement aux adjoint.es administratif.ves. Comme souvent, les nombreuses atteintes au droit ne remontent pas et, par conséquent, la Dir n'en est pas informée... Mais qu'on se rassure, la dir a commandé 40 000 masques FFP2, dont 20 000 vont être distribués.

Nous avons rappelé à plusieurs reprises que la sécurité et la protection des personnels est un enjeu fondamental, notamment dans ce contexte sanitaire, tout comme pour les jeunes suivis et leurs familles. Nous avons aussi insisté sur le mal-être de certain.e.s personnel.le.s et sur les risques psycho-sociaux engendrés par la pandémie, sans que ce soit réellement pris en compte par l'administration.

Mais nous avons surtout rappelé que nos revendications n'étaient pas circonscrites à ces questions. Nous ne voulons pas que le dialogue social soit encore une fois dévoyé et relégué à une chambre d'enregistrement d'informations à destination des personnels. Le contexte sanitaire, conjugué aux injonctions paradoxales, a porté des coups importants

aux collectifs de travail et a aggravé l'isolement professionnel et les souffrances au travail. Nous avons demandé à la Dir de le prendre en compte et qu'un travail autour des conséquences de la crise sanitaire soit entrepris.

- Les Centres Fermés

Le Cef habilité « Nouvel-Horizon » a redémarré après plusieurs mois de suspension d'activité, suite à des malversations et des dysfonctionnements importants de gestion. Depuis la réouverture, les mêmes causes provoquent les mêmes conséquences : arrêts maladies, cumul de situations de cas contact non vérifiés par la direction. Les trois responsables sont actuellement en situation d'arrêt-maladie, seuls deux éducateurs sont encore aptes au travail. Ce Cef fonctionne donc avec les « veilleurs de nuit », à qui on demande d'étendre leurs services pour maintenir l'activité sur la journée. Si, aujourd'hui, 3 jeunes sont toujours présents dans la structure, les admissions sont gelées.

Les difficultés de recrutement d'éducateur.trice.s, les problèmes de gestion et de direction, avec une gestion (très) à distance, sont récurrents pour ce Cef, et pour l'ensemble des Cef associatifs. Le DIR lui-même le reconnaît. Cette situation ne fait que conforter notre analyse que nous portons depuis la création de ces services. Rappelons que la commande présidentielle est de construire 3 autres Cef associatifs sur la région.... Quel scandale.

Pour le Cef public « Les Cèdres », la reprise d'activité n'a pu être abordée. Le DIR a reconnu que ce service a connu une phase de crise dont on n'est pas complètement sorti. Si les « *soucis de management...* » ne sont pas tabous, les réponses ne sont pas à la hauteur pour nous. Les méthodes de coaching personnalisé pour les cadres ne répondent pas aux problématiques que nous avons formulées. Malgré la vigilance que souligne la DIR, notamment sur le comité de suivi, nos inquiétudes demeurent. Nous réaffirmons notre vigilance et notre soutien indéfectible aux collègues de cette structure que nous avons accompagnés et soutenus depuis de longs mois.

- Le CJPM

La Dir va rencontrer les parquets de la cour d'appel des mineurs d'Aix afin de travailler une harmonisation des pratiques des parquets, car les disparités entre les tribunaux sont trop importantes. Nous avons notamment déjà pu dénoncer des dérives sur certains tribunaux (trop de jugements uniques). Un autre exemple d'incohérences : une mesure éducative provisoire qui était confiée à la PJJ, tandis que le module réparation était confié à l'associatif.

La bonne nouvelle du jour est le constat provisoire d'une baisse de l'incarcération des mineur.es. Nous avons demandé la convocation d'un CTIR sur l'incarcération dans la région pour engager une réelle réflexion sur ce point crucial. Avec le CJPM, l'explosion des détentions provisoires très courtes entraînent des conséquences, qu'il s'agisse des interventions éducatives ou de la scolarité en détention. Nous devons intégrer ces éléments dans nos réflexions durant le CTIR à venir le 11 février. De même, il a été évoqué des placements en Cef pour 1 mois, suite à déferrement, dans l'attente du jugement... Nous dénonçons ce type de procédure qui place les équipes et les jeunes dans des carcans procéduraux hors de tout sens éducatif.

- Adjoints Administratifs

Nous avons encore une fois martelé les difficultés en termes de besoins en poste d'AA sur les services et dénoncé la charge de leur travail actuel. La Dir a beau jeu d'expliquer avoir bien conscience de la complexité des nouveaux logiciels et de la souffrance que ces nouvelles procédures engendraient, mais au final, rien ne change. Une.e personnel.le est nommé.e en Dir pour soutenir les personnels dans l'utilisation du logiciel Parcours, mais c'est largement insuffisant pour nous. Aucune projection de création de postes d'AA n'est prévue.... Et encore moins une valorisation des personnels, ni sur le plan salarial, ni sur le plan d'un changement de grilles indiciaires.

Mobilité

Le temps imparti n'a pas permis d'aborder cette question pourtant centrale pour les moyens de services. Un Ctir est prévue sur cette question, mais nous savons que les dialogues de gestion se font dans le dos des syndicats. Nous allons demander une audience précise sur les postes et sur les lignes directrices de gestion qui vont dicter les règles du jeu des futures mobilités des personnels.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre notre organisation syndicale ou pour toutes questions.

06 43 44 93 82 - Fatima Oulhachmi

07 76 11 53 21 - Hélène Berrier

07 71 32 11 28 - Mattias Perrin pour la section 13